



Le réservoir financé par NFOŚiGW. Vue aérienne des copeaux. Photo: Archives de NFOŚiGW



## Fonds National pour la Protection de l'Environnement et la Gestion de l'Eau

### → Absorption des fonds étrangers

Le Fonds National est le plus grand partenaire en Pologne des institutions financières dans le service des fonds étrangers destinés à la protection de l'environnement en Pologne. Le fait de consigner au Fonds National le rôle de l'Institution d'introduction pour cinq priorités du Programme Infrastructure et Environnement est résultat de l'expérience du Fonds National dans le service des fonds de la Communauté Européenne. Fonds National est responsable de l'absorption de **5,035 mld euro** dans les années 2007-2013 principalement pour les tâches de l'économie des eaux d'égouts, de l'économie de l'eau l'économie des déchets, de l'énergie favorisant l'environnement et pour assurer le cofinancement des projets de protection de la nature et de

l'éducation écologique. L'aide financière pour les projets présentés à la réalisation dans le cadre de l'Instrument Financier LIFE+ est une nouvelle tâche de Fonds National. Durant les dernières années la coordination des 88 projets d'investissement dotés de **2,850 mld euro** par la Commission Européenne dans les années 2000-2006 dans le cadre du fonds avant l'accès ISPA et du Fonds de Cohérence, constituait la tâche responsable du NFOŚiGW. La majorité des projets subventionnés par les fonds du Fonds National concerne la modernisation des stations d'épuration des agglomérations influençant le plus sur l'état de propreté des fleuves polonais et de la mer Baltique. De grands projets réalisés à Varsovie, Gdansk

et Szczecin appartiennent au plus grands en Europe, financés par la Commission Européenne et aidés par le Fonds National. Près de 250 projets d'investissement ont été terminés, coordonnés par Fonds National, réalisés dans les entreprises qui dans les années 2004-2006 ont obtenu le financement du Fond Européen du Développement Régional (148 mln euro) et le financement de Fonds National du montant de 50 mln euro. La tâche suivante de Fonds National est l'utilisation effective des fonds (135 mln euro) transmis à la Pologne dans le cadre des priorités d'environnement du Mécanisme Norvégien et du Mécanisme Financier EOG.

### → Les fonds favorisant l'environnement et les bénéficiaires

La stratégie de NFOŚiGW pour les années 2009-2012 précise que sa mission est d'aider les démarches servant à la protection de l'environnement et au respect de sa valeur, du fait du principe constitutionnel de développement équilibré. Les tâches réalisées avec la participation du Fonds National correspondent aux objets de la politique écologique de l'Etat. Fonds National, en collaboration avec les fonds de voïvodie de protection de l'environnement et d'économie hydraulique assure l'aide financière aux projets réalisant les engagements de la Pologne résultant du Traité sur l'Accès et des autres directives de la Communauté Européenne. Le Fonds National soutient également les démarches du Ministre

de l'Environnement dans le cadre des engagements polonais résultant de la Convention Climat, Convention sur la diversité biologique, introduction de l'Instrument Financier LIFE+, réalisation du programme NATURA 2000 et la politique écologique de l'état concernant l'éducation écologique. Le Fonds National responsable pour l'utilisation des fonds de plus en plus importants de la Communauté Européenne, réalisant la devise « favorable aux bénéficiaires » organise depuis quelques années le cycle de formations pour les motionneurs sollicitant de l'aide financière aussi bien des fonds nationaux que des fonds étrangers. Durant les trois dernières années les formations et les conférences organisées par le Fonds Na-

tional étaient suivies par plus d'une dizaine de milliers de personnes. Ceci représente également l'apport de Fonds National pour élever la qualification professionnelle du personnel travaillant pour la protection de l'environnement. Le Fonds National est non seulement administrateur de l'argent national ou étranger destiné à la protection de l'environnement. Le Fonds aide également à préparer les projets du côté portant sur le fond, côté technique, de conception et de réalisation. Nous vous invitons à visiter notre site: [www.nfosigw.gov.pl](http://www.nfosigw.gov.pl) ainsi que notre siège à Varsovie.

Nous restons toujours à votre disposition.



#### Fonds National sur la Protection de l'Environnement et la Gestion de l'Eau

ul. Konstruktorska 3a, 02-673 Warszawa

Centrale: (+48 22) 45 90 000

(+48 22) 45 90 001

Information: (+48 22) 45 90 100

Fax: (+48 22) 45 90 101

E-mail: [fundusz@nfosigw.gov.pl](mailto:fundusz@nfosigw.gov.pl)

[www.nfosigw.gov.pl](http://www.nfosigw.gov.pl)

La photo sur la couverture: station d'épuration à Toruń. Photo: Archives de NFOŚiGW

Source renouvelable de financement



Le Canal d'Augustów, après la rénovation financée par les fonds de NFOŚiGW. Photo: Archives de NFOŚiGW. (abréviation NFOŚiGW signifie: Fonds National pour la Protection de l'Environnement et la Gestion de l'Eau)

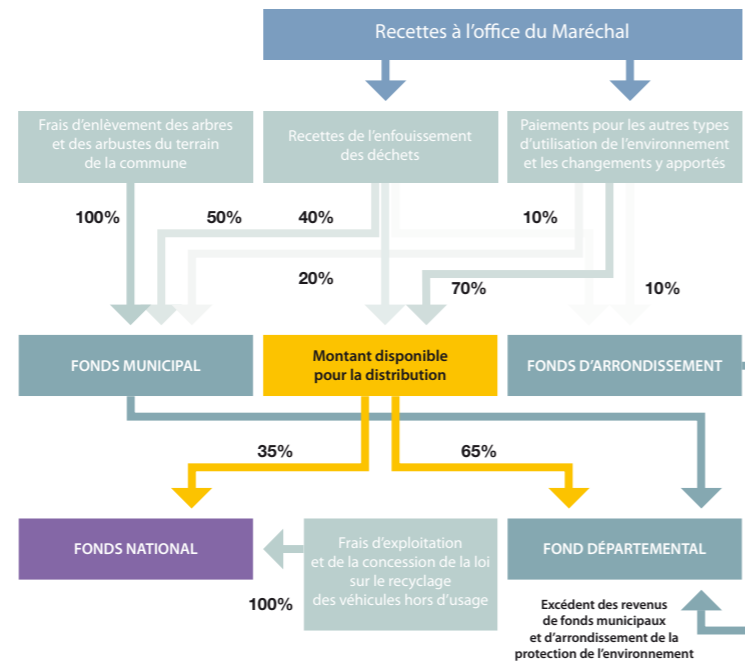
**Le Fonds National pour la Protection de l'Environnement et la Gestion de l'Eau** qui fête 20 ans d'existence, est, concurrentiellement avec les autres fonds de voivodie, colonne du système polonais de financement de protection de l'environnement. Le fonctionnement du Fonds National base sur la loi de protection de l'environnement.

Le Fonds National, en tant que fonds national utile, possède la personnalité morale et mène l'économie financière autonome, en couvrant par les fonds disponibles et les rentrées gagnées, les dépenses pour le financement des tâches dans le domaine de protection de l'environnement et de la gestion de l'eau. La tâche la plus importante des dernières années est l'utilisation effective et efficace des moyens venant de la Communauté Européenne

ne destinés au développement et modernisation de l'infrastructure de protection de l'environnement dans notre pays. La coordination des projets écologiques qui ont obtenu ou qui obtiendront l'aide financière de la Commission Européenne ainsi que leur financement par les moyens du Fonds National servira à atteindre par la Pologne des effets écologiques résultant des engagements internationaux.

## → Financement de protection de l'environnement

La source des rentrées du Fonds National sont les taxes pour l'usage économique de l'environnement et les pénalités pour violation du droit écologique résultant avant tout du droit de protection de l'environnement, les taxes d'exploitation et de concession perçues en vertu du droit géologique et des mines, les taxes désignées par la loi hydraulique et la loi sur le recyclage des véhicules retirés du circuit. Grâce au fait que les prêts constituent la forme principale de financement des actes, le Fonds National représente **la source renouvelable** de protection de l'environnement. Les prêts et les dotations ainsi que les autres formes de financement utilisées par le Fonds National, sont réservées au premier rang au financement de grands investissements d'importance nationale et hors région dans le domaine de liquidation de pollution des eaux, de l'air et de la terre. Sont financées également les tâches du domaine de géologie et d'industrie minière, de monitoring de l'environnement, les réactions contre les menaces de l'environnement, de la protection de la nature et de la sylviculture, de popularisation du savoir écologique, de défense de la santé des enfants et les travaux scientifiques et de recherche et les expertises. Ce dernier temps sont prioritaires les investissements liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique utilisant les sources d'énergie renouvelables.



Répartition des recettes provenant des taxes environnementales, conformément à la loi Droit de la protection de l'environnement.

## → Le bilan impressionnant 1989-2009

Durant 20 ans d'activité le Fonds National a joué le rôle important dans l'amélioration de l'état de l'environnement en Pologne. L'acquis du Fonds National est impressionnant. Dans les années 1989-2008 le Fonds National a conclu plus de **14 mille contrats** (principalement les dotations, les prêts et les crédits accordés par l'intermédiaire de Bank Ochrony Srodowiska S.A.) en attribuant au financement des démarches écologiques près de **21,4 mld PLN**. Le coût des démarches financées pendant ce temps par les moyens du Fonds National dépasse **76,5 mld PLN**. Les fonds les plus importants ont été attribués pendant ce temps à la protection des eaux, l'économie hydraulique et la protection de l'air. Une nette amélioration de l'état de l'environnement en Pologne est l'effet de ces démarches. Voici l'exemple : en 1990 près de 400 villes polonaises manquaient de station d'épuration, aujourd'hui seulement plus d'une dizaine d'entre elles. Pendant ce temps l'émission de l'anhydride sulfureux nocif a baissé au dessus de 63% et des poussières de 77%. En grande mesure c'est l'effet de financement des investissements pro écologiques par le Fonds National. Sous l'angle de l'étendue de financement de la protection de l'environnement, l'année 2008 a battu le record. Le bien net du Fonds National

a augmenté de **7,2 mld PLN**. Le Fonds National, uniquement par ses propres moyens, a dépensé pour financer la protection de l'environnement le montant de 1,9 mld PLN, le montant le plus important de toute son activité de 20 ans. Avec le transfert des fonds

étrangers desservis par le Fonds National, les démarches de protection de l'environnement et la gestion de l'eau ont été alimentées en 2008 par le montant record de **4,6 mld PLN**. En 2009 nous prévoyons l'augmentation de ce montant jusqu'à **7 mld PLN**.



Opérateur National du Système des Investissements Verts dans le cadre du commerce international des droits à l'émission des gaz à effet de serre – c'est une nouvelle tâche du NFOŚiGW. Photo: Archives de Fonds National.

## → Le NFOŚiGW: center of excellence

Dans le système de gestion et de financement de protection de l'environnement en Pologne le Fonds National n'est pas uniquement le «center of excellence» spécifique, dans le domaine d'introduire les investissements de la Communauté Européenne pour l'environnement, ouvre les procès sociaux et économiques importants, par exemple sur le marché de l'économie d'énergie et son usage dans les sources renouvelables, participe à la création de l'opinion publique dans le domaine d'écologie. Il est également partenaire responsable et fiable pour les autres institutions du secteur financier, à l'intérieur du pays et à l'étranger

qui agissent déjà ou font des projets des investissements de capital sur le marché de protection de l'environnement. Les dernières modifications d'organisation et de système adaptent le Fonds National aux standards modernes de gestion. Dans la création de l'institution ouverte et efficace l'apport important appartient aux employés du Fonds National, distingués par le professionnalisme, le vaste savoir, l'expérience perfectionnée pendant des années et la responsabilité. Le personnel est notre valeur la plus précieuse. Les défis modernes et les besoins du marché de protection de l'environnement contribuent au fait que le Fonds National prend des ini-

tatives consécutives de cofinancement des démarches en introduisant entre autres le système plus large des suppléments aux crédits et aux prêts d'investissement et de nouveaux programmes prioritaires, dont le but est de diminuer l'émission des gaz, limiter les pertes d'énergie des entreprises et des bâtiments publics et financer les investissements à économie d'énergie. Le Fonds National se prépare à entrer en fonction d'Opérateur National du Système des Investissements Verts dans le cadre du commerce international des droits à l'émission des gaz à effet de serre.

## → Programmes prioritaires

En 2009 est introduit, le nouveau, plus claire et plus accessible aux bénéficiaires potentiels, le mode d'agir du Fonds National, précisé dans les 3 documents fondamentaux : «Liste des programmes prioritaires du Fonds National planifiés pour financer en 2009», «Principes de financement par les fonds de Fonds National», «Critères de choix pour les démarches financières des fonds de NFOŚiGW». Les programmes prioritaires comportant les principes de financement propres au programme et les critères de choix pour démarches à financer, constituent la base de

réception et d'examen de la demande de financement. Chaque programme prioritaire comporte les formulaires de demande dont le remplissage et la déposition auprès du Fonds National ouvrent la procédure de solli-

citer le financement. Les programmes prioritaires élaborés et les informations concernant les délais de réception des demandes de financement sont publiés sur le site Internet du Fonds National.



Station d'épuration à Olsztyn après la modernisation financée par NFOŚiGW et Communauté Européenne. Photo: Archives de NFOŚiGW